

# LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles  
ou 30 heures avant les Journaux de  
Paris.

ON S'ABONNE :

à Lyon, rue du Gare, n° 5, au 2°  
à Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-  
Montmartre, n° 15.

LYON, 15 septembre.

Nous avons répondu hier aux singuliers reproches que les journaux ministériels adressent depuis quelque tems à la presse indépendante. Nous avons montré pourquoi l'opposition de la presse, aussi bien que l'opposition parlementaire, avait adopté un ton plus calme et en même tems une allure plus ferme. Nous avons prouvé que l'irritation de l'une et de l'autre était venue de la fausseté de leur position vis-à-vis d'un pouvoir dont elles ne voulaient pas se séparer malgré l'antipathie profonde des principes et des intérêts, et pour lequel elles cherchaient à conserver des ménagemens, quoiqu'à tout instant ce pouvoir leur donnât des preuves de sa haine implacable et radicale.

Cette position maintenant n'est plus la même : peu à peu les principes des deux côtés se sont mieux dessinés, et chacun a senti ce qu'il y a d'incompatible entre lui et son adversaire ; sans prononcer formellement des mots de divorce irrévocable, chacun s'est assez avancé pour reconnaître que toute fusion est désormais impossible.

Nous parlons ici sans passion et avec une pleine conviction de la vérité de ce fait. — D'une part, la royauté a dévoilé son ardente aversion pour le parti qu'on appelle de l'Hôtel-de-Ville ; il n'est pas de mot qui lui soit plus odieux que celui d'institutions républicaines, pas d'homme qu'elle abhorre plus que celui que sa longue et noble carrière a rendu la personnification des principes de 91, et qui aida le chef de la dynastie actuelle à monter les marches du trône. — D'un autre côté, le parti des institutions républicaines, qui croit au pays plus qu'à une dynastie, et qui n'avait accepté celle-ci que dans l'espoir de la voir réaliser ses théories, se regarde comme victime d'une mystification et pense qu'on a violé les clauses du contrat de 1830 dans son esprit plus encore que dans son texte. Il est convaincu qu'on l'a fait sciemment, de propos prémédité, et suivant un plan dès long-tems tracé. Les discussions sur l'hérédité de la pairie, sur la liste civile et sur une foule de lois l'ont persuadé que la royauté a sur l'avenir du pays de tout autres vues que celles qu'il avait conçues en 1830 ; — de telle sorte qu'aujourd'hui, sans déclaration de guerre positive, les deux principes travaillent à se détruire mutuellement et se disputent les convictions du pays. — La question de la victoire définitive est donc celle-ci : Lequel des deux partis professe les doctrines les plus propres à rallier autour de son drapeau les sympathies et les croyances du plus grand nombre ?

Le parti des institutions républicaines s'imagine être sûr que c'est lui qui possède ce pouvoir d'attraction. Nous ne savons trop si les conseillers de la royauté comptent autant sur la puissance morale de leur dogme, car nous leur voyons prendre des précautions de force matérielle qui indiquent une certaine défiance de leurs moyens de conviction, et en effet, si l'on veut étudier les moyens que l'un et l'autre parti déploie dans cet apostolat politique, on conviendra, pour peu qu'on ait de bonne foi, nous ne disons pas politique, mais seulement de bonne foi littéraire, que la royauté est bien mal servie par ses avocats de la presse, tandis que le parti des institutions républicaines développe malgré tous les obstacles, dans cette guerre de publicité, une richesse inouïe jusqu'ici de talent, d'énergie et d'activité.

Nous jugeons, comme on voit, la question, d'un point de vue tout-à-fait impartial et sans nous y mêler en rien.

Si donc le pouvoir du 13 mars, avec son immuable pensée, en veut à la presse ; s'il se donne pour tâche unique de tuer cet infatigable adversaire ; s'il sent que son sort est attaché au résultat de cette lutte, il n'a pas tort. Il a bien compris que la presse lui rend haine pour haine, parce que l'antipathie est égale entre les principes. La modération actuelle de la presse, nous le disons en bravant les spirituels commentaires du juste-milieu, n'est qu'une nouvelle tactique, n'est que la preuve d'une hostilité plus profonde et plus implacable. Plus le pouvoir apportera de violence dans ses poursuites, plus la presse mettra de calme dans sa défense, parce qu'il est dans son intérêt de faire briller de tout son éclat le contraste de ses larges théories de modération et de publicité avec le système étroit, passionné, vexatoire, hargneux du cabinet de l'état de siège. Plus le pouvoir s'enfoncera dans les voies suivies par les régimes précédents, les persécutions de journaux, les procès d'opinions, les brutalités militaires, les conspirations de police, plus la presse s'efforcera de faire comprendre la notion des institutions républicaines dans ce qu'elles ont de tolérant et de civilisateur.

Nous n'avons pas besoin de dire ce qui résultera de cette opposition de conduite.

Il a fallu au pouvoir tout l'aveuglement de la haine pour

ne pas apercevoir en 1830 ce qu'il pouvait tirer de la presse, comment il parviendrait à annuler ses effets fâcheux, à multiplier ses bons résultats. Il a fallu que ceux entre les mains de qui est tombée toute l'influence dirigeante fussent bien imbus des passions de la restauration, bien pénétrés de l'aversion de la publicité, bien hostiles à la liberté de la pensée, pour laisser échapper l'occasion unique qui s'offrait alors d'établir pour toujours, sur de larges bases, le principe de la franchise des idées, sans aucun péril pour le trône qui se fondait sur les débris des barricades, et en l'affermissant au contraire contre toute tentative factieuse.

Aujourd'hui, certes, nous pouvons regretter moins vivement qu'on ait été si mal inspiré. Mais alors ce fut pour nous, avec les sentimens que nous professons et les espérances que nous avons conçues sur l'avenir constitutionnel du pays, ce fut un sujet de véritable chagrin que de voir qu'on avait si mal compris les véritables intérêts du trône et de la France, et qu'on s'avancait avec tant d'inhabileté dans une voie sans issue.

En 1830, il y avait un moyen bien simple de prévenir tous les dangers qu'enfante la presse : c'était de donner à la presse la liberté la plus complète et la plus absolue. Non-seulement il ne fallait pas la poursuivre devant les tribunaux et l'irriter par des persécutions, mais encore il fallait la débarrasser de toutes ses entraves fiscales et politiques. Un ministère un peu clairvoyant eût porté, huit jours après la révolution, à une chambre qui l'aurait adoptée, car elle adoptait tout ce qui venait du Palais-Royal, un projet de loi qui exemptât les journaux de tout cautionnement, qui les soulagât de l'énorme impôt du timbre et du droit exorbitant de la poste aux lettres, qui, en un mot, créât pour la presse une législation entièrement semblable à celle des Etats-Unis, où nous n'avons pas entendu dire que les journaux fussent un danger permanent pour le gouvernement, quoiqu'il en existe des milliers.

C'est une des fautes du ministère Laffitte que son incroyable persistance à refuser à la presse l'abandon de l'impôt de 380,000 f. sur le timbre, qui aurait si fort adouci le sort de cette industrie pour laquelle la loi est une marâtre sans pitié. Nous ne chercherons pas si M. Mérilhou, en soutenant avec tant d'opiniâtreté ce misérable intérêt fiscal (qui même sous le rapport du produit était mal entendu) n'obéissait pas à de hautes volontés.

L'hésitation évidente que manifesta le président du conseil d'alors, M. Laffitte, sembla le prouver : la faute n'en serait que plus grave, car alors elle n'eût pas été le fait d'une erreur, mais d'une impardonnable faiblesse.

Maintenant faut-il démontrer que l'abolition du cautionnement, du timbre et du droit de poste, serait devenue une barrière contre le pouvoir dangereux de la presse ?

C'est que cette mesure aurait fait éclore aussitôt des journaux par milliers, représentant tous une nuance de l'opinion, ralliant chacun une certaine masse d'intérêts, assez forte pour se faire écouter, trop faible pour se faire craindre ; c'est qu'il y aurait eu en France cent journaux à mille abonnés, et non pas dix ou douze feuilles réunissant entre elles cent mille abonnés, c'est-à-dire tout ce qui lit et raisonne ; c'est que l'instruction politique serait répandue à bon marché dans les masses, sans y porter des passions de parti.

Le juste-milieu est parvenu à s'assurer du Constitutionnel : à la bonne heure ; mais que serait-il arrivé si le républicanisme avait pris les devans et eût acheté ce journal ? qu'arriverait-il s'il tombait entre les mains de jeunes gens, ou s'il devenait à force d'argent, la propriété des adversaires du gouvernement actuel ? — Nous pensons que le gouvernement en serait beaucoup plus faible et que la perte de vingt régimens n'équivaudrait pas à la défection de cet ami intéressé.

Eh bien ? ce que les républicains n'ont pas fait pour le Constitutionnel, ils le feront pour un autre journal dans lequel ils concentreront toutes leurs forces. Un journal, grâce aux exorbitantes exigences du fisc, ne peut se fonder à Paris sans d'énormes capitaux. Mais aussi ceux qui parviennent à réunir ces immenses ressources peuvent braver l'hostilité du pouvoir. Voyez si la Tribune succombe à ses 66 procès ! Essayez d'attaquer par des amendes l'existence du National !

Il suit de là qu'aujourd'hui trois ou quatre journaux sont des partis redoutables, et font courir au gouvernement des risques continuels, qu'il n'aurait pas rencontrés dans plusieurs centaines de feuilles fondées facilement et par conséquent répondant à toutes les fractions d'opinions.

Mais le gouvernement doit porter la responsabilité de ses fautes ou plutôt de ses mauvaises passions. La liberté de la presse l'aurait fait vivre : aujourd'hui il est placé entre le

danger de la laisser vivre et le danger d'être violemment tué par elle s'il tentait de l'étouffer.

Ans. P.

On lit dans le *Courrier de Lyon* d'aujourd'hui jeudi 13, l'article suivant :

Nous avons reçu hier la lettre suivante que nos lecteurs ne liront certainement pas sans surprise.

Les commissaires du banquet offert à M. Odilon-Barrot, à MM. les membres du comité d'administration du *Courrier de Lyon*.

Messieurs les membres du comité d'administration, Nous avons eu l'honneur de vous adresser hier soir une lettre dont nous vous demandions l'insertion dans vos colonnes, comme une rétractation des insinuations injurieuses que vous aviez publiées à plusieurs reprises, soit sur nous, soit sur tous les convives du banquet offert à M. Barrot.

A cette lettre était jointe une pièce qui prouvait complètement que ces insinuations étaient calomnieuses.

Le *Courrier de Lyon* de ce matin ne renferme pas notre lettre et contient un refus positif de la publier.

Nous avons dû faire peser sur vous tous, Messieurs, et non point sur les rédacteurs du *Courrier*, la responsabilité de ces injures, puisque vous avez déclaré plusieurs fois que la rédaction de ce journal était toujours soumise à votre approbation.

Il ne nous convient point de nous en prendre à des hommes qui n'écrivent que sous vos inspirations.

Nous avons donc l'honneur de vous déclarer que si notre lettre envoyée hier ne paraît point dans le *Courrier* de demain jeudi treize septembre, nous recourrons aux moyens qu'emploient les gens de cœur pour obtenir satisfaction d'insultes qu'on refuse de rétracter.

Recevez, Messieurs, nos salutations.

A. Teulié, B. Mestre, J.-M. Poujol, Ch. Depouilly, Malacour, Philibert Perrin, Perret, J. Seguin, P.-E. Prudon, Simon, le capitaine Zindel, Larat, Chèze, Olivier, Briandas, Th. de Seynes, Bouyer, Letault, Castellan aîné, E. Baune, H. Burdet, Alph. Giraud, Hip. Roux ; pour M. Paul Villars absent, Anselme Petetin.

Nous n'avons pas inséré la lettre que MM. les commissaires du banquet Odilon-Barrot, nous ont fait remettre avant-hier, uniquement parce qu'elle était conçue en termes fort inconvenans. Des injures de la nature de celles qui nous étaient adressées ne nuisent qu'à ceux qui se les permettent ; nous avons cru devoir ne point publier cette lettre par égard pour ses signataires. Ajoutons, et c'est un point essentiel, que nous leur déniions le droit d'exiger cette insertion.

De quoi s'agissait-il au fond ? de rectifier une assertion contestée et nous l'avons fait en publiant immédiatement la déclaration écrite du traître Lucotte. Il doit donc être tenu désormais pour avéré que MM. les commissaires n'ont pas refusé leur garantie, et qu'elle ne leur a pas été demandée ; nous nous en rapportons entièrement sur ce point à la conscience de M. Lucotte. Un mot maintenant sur cette singulière affaire.

Nous avons fait allusion (sans commentaires offensans pour personne) à un bruit qui circulait sur la foi de témoins auriculaires, mais ce bruit, nous ne lui avons point donné naissance, et nous nous sommes empressés d'accueillir la réclamation qui nous a été adressée contre son exactitude.

MM. les commissaires désiraient la publication d'une pièce qui, aux termes de leur lettre, prouvait complètement que les insinuations faites sur le banquet, par quelques journaux, étaient calomnieuses ; cette pièce a été publiée, que peuvent-ils demander de plus ?

Quant à ce cartel, qui rappelle le combat des trente, par lequel MM. les vingt-cinq commissaires terminent leur lettre, qu'en pouvons-nous dire, sinon qu'il nous a paru n'être qu'une plaisanterie fort burlesque, et que ses auteurs n'ont pas entendu sans doute faire autre chose.

Les commissaires du banquet offert à M. Odilon-Barrot, prient M. le rédacteur en chef du *Précurseur* de Lyon d'insérer dans son journal la pièce ci-jointe :

Ils ont l'honneur de lui transmettre également copie de la lettre qu'ils ont adressée à MM. les membres du comité d'administration du *Courrier de Lyon*, en réponse à leur demande ; lettre qu'ils l'inviteront plus tard à publier dans le *Précurseur*, si elle n'amène pas cette affaire à son terme, ainsi qu'ils l'espèrent.

I. Au nom de MM. les membres de la commission du banquet offert à M. Odilon-Barrot,

MM. Perrin, Zindel, Baune, Perret, Olivier, Briandas, Chèze, Bouyer, Faure, etc., se sont présentés au bureau du *Courrier de Lyon*, à l'effet de connaître les noms de MM. les membres du comité d'administration de ce journal, et de les inviter à se trouver ce soir dans leurs bureaux pour recevoir une communication des soussignés ; ils aiment à croire que ces messieurs voudront bien se rendre à leur demande, et leur faire remettre avant midi, sous enveloppe, au bureau du *Précurseur*, la liste des noms qu'ils réclament.

Lyon, le 13 septembre, neuf heures du matin.

II. Je soussigné, au nom de l'administration du *Courrier de Lyon*, déclare avoir reçu de MM. les commissaires du banquet Odilon-Barrot une note signée d'eux par laquelle ils demandent à connaître MM. les membres du comité de rédaction du *Courrier de Lyon*, et à avoir une conférence avec eux, ce soir à six heures.

Lyon, le 15 septembre 1852.

Pour M. Anrès, administrateur gérant du *Courrier de Lyon*,  
A. JOUVE.

III. Plusieurs de MM. les membres du comité d'administration du *Courrier* étant absents de Lyon aujourd'hui, il est impossible de les réunir ce soir; des lettres de convocation leur seront adressées pour le plus bref délai.

En attendant, MM. les vingt-quatre commissaires du banquet, signataires de la lettre insérée dans notre feuille du 15 septembre, voudront bien formuler leur demande, afin que le jour de sa réunion, le comité d'administration du *Courrier* puisse l'apprecier et y faire une réponse.

Lyon, le 15 septembre 1852.

Au nom du comité d'administration, composé de MM. Elysée Devillas, Louis Pous, J.-G. Gonnet et C<sup>e</sup>, Chardiny, L. Bonand, J.-B. Chanel, A.-G. Jordan-Leroy, Alph. Dupiquier, Clément Reyre, Charvériat, A. Anrès.

L'administrateur-gérant, A. H. ANRÈS.

On lit dans le *Times* du 8 septembre :

« La partie la plus remarquable de nos nouvelles de Paris est le récit des poursuites contre un journal de Lyon qui est tombé dans la disgrâce du juste-milieu. Il est extraordinaire que le gouvernement de Louis-Philippe persiste dans ses persécutions contre la presse, et ne comprenne pas les avertissements que lui donne l'opinion publique par les verdicts des jurés, non-seulement de Paris, mais des départements. A la manière dont le gouvernement ressent les attaques de la presse libérale, il semble avoir la conscience de la justice des reproches auxquels il s'est exposé en désertant les principes populaires de son origine. Dans l'affaire du *Précurseur de Lyon*, les ministres ont succombé de nouveau; reste à voir si cette leçon qui leur est si fréquemment donnée les décidera enfin à changer de conduite. Il n'échappera pas à nos lecteurs que l'attaque dirigée contre le *Précurseur* était fondée, non sur un article particulier, mais sur une série d'articles dont l'effet aurait été d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement du roi; de sorte que nous voyons reparaître ces procès de teudance qui, introduits par les ministres de Louis XVIII, les avaient rendus si justement odieux. »

#### LA FRANCE NE DOIT RIEN À LA RESTAURATION.

On ne concevrait pas dans quel intérêt le *Journal des Débats* s'est mis tout-à-coup à faire l'éloge de la restauration et à entreprendre de nous prouver que nous n'aurions jamais connu la liberté ni le gouvernement représentatif sans la restauration, si l'on ne savait que M. Bertin de Vaux est fort pressé d'être ministre, et que pour rendre M. Bertin de Vaux un ministre possible sous l'ordre de choses né de la révolution de juillet, il faut d'abord réhabiliter la restauration, dont M. Bertin de Vaux a été l'un des premiers et des plus chauds agens.

Il faudrait s'entendre, avant tout, sur ce mot : la restauration.

La restauration a-t-elle restauré en France la légitimité ou la liberté; ou bien nous a-t-elle apporté en même temps l'une et l'autre ?

Aujourd'hui, le *Journal des Débats* est très-intéressé à ne voir, dans les événements de 1814 et 1815, que la restauration de la liberté. Il ne parle point de la légitimité, pas plus que s'il n'en eût jamais été question. Il a raison de ne se pas souvenir des antécédents qui peuvent contrarier aujourd'hui l'ambition de son principal propriétaire et du suprême arbitre de ses palinodies depuis quinze ans, mais nous aurons de la mémoire pour ceux qui en manquent.

En mars 1814, plusieurs partis furent en présence.

Le premier, c'était celui de l'armée; il ne se ralliait qu'au drapeau; il voyait dans ce drapeau, avec ou sans Napoléon, le signe de la grande lutte que la France avait soutenue pour punir l'émigration et l'Europe despotique de leurs menaces de Pilsnitz.

Il y avait un parti ami de la liberté, et que quinze ans de despotisme n'avaient pas découragé. Mais ce parti, faute d'institutions représentatives, puisque l'empire avait tout dévoré, était réduit à l'impuissance; ses opinions et ses vœux ne recurent qu'une faible expression dans la constitution rédigée par le sénat, et acceptée par le corps législatif sous le feu de l'ennemi. Cette constitution n'était pas exempte des préventions de l'époque contre tout ce qui pouvait rappeler les excès malheureux de la révolution, mais elle était beaucoup plus libérale que la Charte octroyée; elle consacrait au moins le principe de la souveraineté nationale, seule base logique du gouvernement représentatif; elle imposait des conditions à cette ancienne royauté rappelée par nos malheurs, et ne mettait pas la France à sa discrétion.

Un troisième parti voulait le rétablissement de l'ancienne royauté sans condition. Ce parti c'était celui de la légitimité pure de la royauté de droit divin, expression qui a été postérieurement consacrée, lorsqu'on vint à vouloir définir la nature de ce pouvoir antérieur à la révolution; ce pouvoir qui disait n'avoir jamais cessé de régner sur la France, même quand il était ignoré du monde entier, enseveli dans quelque solitude d'Hartwel et de Mittaw. Le *Journal des Débats* fut, dès le principe l'organe de ce parti.

Il n'y avait point alors de royalistes constitutionnels; ils ne sont venus que plus tard, à la suite des fureurs de la réaction de 1815, quand un sentiment de crainte et de pudeur obligea quelques hommes honnêtes à donner à cette restauration, qu'ils avaient voulue, des conseils sévères. Le *Journal des Débats* ne fut point l'organe de ces hommes honnêtes;

loin de là, il fut leur plus violent ennemi. Il épouva contre eux toutes les formules de l'injure et de la calomnie: s'il l'a oublié, nous lui rappellerons comment il traitait M. Royer-Collard en 1816; et aujourd'hui, c'est derrière la renommée de M. Royer-Collard qu'il se réfugie en le présentant comme son chef de file de tous les temps, comme le type le plus pur des opinions royalistes constitutionnels de la restauration.

Le *Journal des Débats* n'a jamais appartenu avant 1824 à l'opinion royaliste constitutionnelle. Il s'est rallié à elle en ce temps-là, par des motifs sur lesquels nous serons éclaircis quelque jour, s'il prend fantaisie à M. de Villele de révéler comment il administrait le fonds d'amortissement de la presse périodique.

Que représentait le *Journal des Débats* en 1814, si ce n'est ce parti royaliste qui avait besoin d'assouvir ses ambitions et ses vengeances et qui se prosternait aux pieds du vainqueur, chantant la gloire des rois étrangers, célébrant leur magnanimité, leur clémence, pendant que nos débris malheureux mouraient de faim dans leurs cantonnemens ou de misère dans les hôpitaux, et qu'on dressait des listes de proscription contre les derniers défenseurs du sol? Le *Journal des Débats* imprimait alors :

« Tout le monde est confondu d'admiration en voyant les » monarches de l'Europe, qui avaient tant d'outrages à » venger, tant d'indemnités à réclamer, paraître au milieu » de nous comme des libérateurs au lieu d'ennemis et de » conquérans que nous redoutions; on se demande qu'est- » ce qui a pu apaiser subitement ces courages que nous » avions irrités, aigris, exaspérés. Il faut le dire, c'est la » religion, qui a formé leur sainte ligue pour le bonheur de » l'humanité; la religion, dont tous leurs soldats portent » le signe sur leurs vêtements. » (8 avril 1814.)

Ce n'était pas le parti royaliste constitutionnel qui se livrait à cette basse et révoltante adulation envers les rois de la sainte-alliance; c'était le fougueux parti royaliste de Coblenz, ce parti qui n'avait jamais espéré que dans le triomphe des coalitions. Il ne s'agissait pas pour lui de restaurer la liberté, le gouvernement constitutionnel, le régime représentatif, comme le prétend aujourd'hui le *Journal des Débats*, mais de relever le trône et l'autel. Ces excellents amis de la liberté pleuraient de joie en voyant le panache de Wellington teint de notre sang; ils baisaient la botte de Blucher; ils faisaient de leur mieux à Rostopchin les honneurs de cette France où ils avaient tant souhaité le voir, car Rostopchin et la légitimité ne pouvaient marcher l'un sans l'autre, et le *Journal des Débats* avait toujours soupiré après le rétablissement du trône et de l'autel. Il y avait travaillé jusque dans les feuilletons de Geoffroy et d'Hoffman. Il s'en vantait, du moins, comme on peut voir par le passage d'un article publié le 1<sup>er</sup> janvier 1815, et dans lequel il expose les principes qui l'avaient dirigé depuis 1800, époque de sa fondation.

« Nos discussions littéraires étaient, disait-il, subordon- » nées à des vues d'une plus haute importance. Les esprits » attachés aux anciennes institutions, et qui gardaient le » plus religieusement le dépôt des traditions et des souvenirs » de la monarchie légitime, voyaient bien à quel terme ul- » térieur tendaient, avec discrétion et mesure, ces mêmes » efforts auxquels ils se plaisaient à prodiguer les encoura- » gemens. Plus d'une espérance se rattacha quelquefois aux » frivolités apparentes du feuilleton. »

Ainsi, il ne s'agissait pas alors de restauration de la liberté, mais seulement de restauration de la légitimité.

Le gouvernement impérial n'ayant pu survivre à la bataille de Waterloo, la liberté de la presse était redevenue à-peu-près entière pendant qu'une armée française se reformait sur les hauteurs de Paris, et se préparait à disputer vaillamment les avenues de la capitale. La majorité de la chambre des Cent-Jours, qui, certes, représentait au moins aussi fidèlement la France que la chambre des 221, et qui pouvait aussi se croire autorisée par la nécessité à s'attribuer un mandat extraordinaire comme les circonstances, cette majorité, disons-nous, voulait délibérer une constitution et l'imposer à la soi-disant royauté légitime qui, pour la seconde fois, marchant sur des cadavres français, voulait revendiquer ses droits au trône. « Tout Paris, toute la France s'étonnent, » s'écriait le *Journal des Débats* (10 juillet 1815), de cette » opiniâtreté à faire des lois, des proclamations, des con- » sultations. Qui est-ce qui les en prie? Convoqués par un » usurpateur, ils n'ont jamais eu de titres légitimes. »

La chambre des Cent-Jours ne voulait pas des Bourbons, et le peuple les a chassés en juillet. C'est là ce que le parti de l'étranger, après les Cent-Jours comme après les journées de juillet, n'a pu pardonner à la révolution. Le *Journal des Débats*, organe effrontément avoué du parti de l'étranger, osait dire, pendant que la chambre des Cent-Jours délibérait son adresse au peuple français, et que nos avant-postes faisaient tête encore aux armées alliées :

« On ne conçoit pas qu'il y ait encore des gens qui disputent sérieusement sur le choix à faire d'un souverain pour la France. Cette question est décidée et par le bon sens et par la force des choses. »

« N'est-il pas évident que les puissances étrangères sont victorieuses, et qu'étant victorieuses, elles ne feront pas avec nous un traité contraire à leur intérêt. Or, il est de leur intérêt le plus grand, le plus intime, le mieux entendu, de reconnaître pour roi que celui qui est appelé par l'ordre immuable de la succession. Si elles agissaient autrement, elles consacraient un principe éternel de révolution, qui ouvrirait la carrière à toutes les ambitions; car si nous pouvions faire un roi aujourd'hui, nous pourrions le défaire demain, puis un second, puis un troisième, etc. Voilà ce que c'est que la souveraineté du peuple. »

Le *Journal des Débats*, devenu le conseiller officiel d'une royauté faite par le peuple, c'est-à-dire par 130 députés qui représentaient le peuple, comme cela est incontestable, suivant la circulaire-Barthe, a-t-il bien vraiment renoncé à ses opinions d'il y a quinze ans, sur l'impossibilité de main-

tenir en face de l'Europe une royauté non appelée par l'ordre immuable de la succession? Qu'entendait-il par le principe de la légitimité quand il en était le plus violent partisan, et cipe contraire pour pousser aujourd'hui son principal propriétaire à se faire ministre des affaires étrangères, sous une constitution qui consacre un principe éternel de révolution?

M. Bertin de Vaux, ministre des affaires étrangères, serait donc le représentant général de nos intérêts, de notre dignité, de nos principes, de notre drapeau révolutionnaire, en face de ces mêmes souverains étrangers que son journal, (numéro du 12 juillet) appelait, après nos malheurs de Waterloo, dans les termes suivans :

« Le peuple de Paris brûle d'exprimer de nouveau aux souverains alliés sa reconnaissance par ses acclamations; et ceux qu'avait trop éblouis l'éclat des grands faits d'armes aimeraient à reconnaître la noblesse d'un caractère humain et pacifique; apprenons enfin par les exemples de nos vainqueurs à ne plus confondre les fureurs d'un Attila avec les vertus d'un Cyrus, et à mettre quelque différence entre la générosité d'un Scipion et la férocité d'un Tamerlan. »

Scipion, c'était l'empereur Alexandre; Tamerlan, c'était Napoléon; et M. Bertin de Vaux qui dictait à ces faiseurs de ce temps-là ces exorbitantes flagorneries, M. Bertin, qui ne cherchait pas comme d'autres royalistes à se faire illusion en disant nos alliés, et qui disait résolument : Nos vainqueurs, nos généreux vainqueurs, M. Bertin de Vaux veut être ministre des affaires étrangères, et nous défendre contre les Scipion et les Cyrus des futures coalitions ! *Proh pudor!!!* (National.)

Nous trouvons dans le *Breton* une lettre datée d'Angers, et que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs :

Angers, 5 septembre 1852.

Monsieur le Rédacteur,

La presse indépendante des départemens de l'Ouest, dont vous comprenez et remplissez si bien la mission, doit, penserez-vous sans doute, appeler l'attention du gouvernement et de l'opinion publique sur les circonstances dont suit le récit.

S'il est un fait notoire, quant à la dernière prise d'armes des carlistes de nos contrées, c'est que presque tous les cidevant nobles de France en étaient auteurs ou complices; c'est qu'à leur tête, avec la duchesse de Berry et Bourmont, se trouvait M. Ch. d'Autichamp père, connu déjà pour avoir commandé la rive gauche de la Loire dans les précédentes guerres civiles.

Cette fois encore sa culpabilité n'est pas équivoque. Dès la fin de mai, ses agens parcouraient le pays, remettant aux chefs en son ordre, comme par exemple à M<sup>me</sup> Camille Leleux pour son mari, de petits papiers blancs qui, approchés du feu, laissaient lire, écrit en encre sympathique : « Par ordre de Madame, duchesse de Berry, vous vous lèverez en armes dans la nuit du 3 au 4 juin : le rendez-vous est à Jail-lais. Signé Charles. »

Si nous sommes bien informés, c'est aussi sous le commandement général d'Autichamp, que le 5 juin les chouans attaquaient Monjean. Réduit par la goutte à l'impossibilité de monter à cheval, il attendait à quelque distance l'événement du combat.

Du reste, comme on va le voir, il n'avait rien négligé pour mettre en feu toutes nos contrées. Calomnier les patriotes, leur imputant des cruautés atroces, des outrages dont ils ne se sont jamais souillés; exploiter ainsi l'ignorance et le fanatisme de ces paysans que la gentillesse voulait précipiter dans l'insurrection, voilà les moyens mis en usage dans la proclamation qu'on va lire. Cette proclamation imprimée, répandue dans les campagnes pendant les premiers jours de juin, a été saisie le 7 de ce mois à cinq heures du matin, affichée sur la principale porte des Landes Geaunson, par un détachement composé d'une compagnie du 29<sup>e</sup> de ligne, d'une partie de la garde nationale de Cholet, et que commandait M. Cesbron Laveau.

« Habitans de la rive gauche de la Loire,

« Français, braves Vendéens !  
« Depuis vingt mois un joug odieux et humiliant pèse sur la France; depuis vingt mois on nous promet gloire, honneur, liberté; on ne nous donne que honte, oppression et misère.

« En butte, à la haine de l'Europe et à genoux devant elle, nos oppresseurs n'ont montré de courage que pour nous écraser d'impôts, profaner nos temples, briser nos croix, persécuter nos prêtres, outrager nos femmes, égorger nos enfans.

« La France indignée a poussé un cri de détresse; la mère de Henri V, Madame, l'a entendue; Madame est au milieu de nous; la providence l'a conduite comme par la main jusqu'au milieu de la Vendée; la Vendée ne sera pas la dernière à répondre à son appel, à relever le drapeau de ses pères et sa noble devise. Ce n'est point la guerre que Madame nous apporte, elle nous apporte la gloire, la liberté et cette prospérité sans exemple dont la France a joui pendant quinze ans. Français de toutes les classes, de toutes les opinions, vous qui voulez l'ordre, la liberté, la religion, venez à nous; la cause de Henri V est aussi la vôtre.

« Soldats! vos services étaient méconnus, vos trophées foulés aux pieds. Henri V vient reconnaître vos services et relever vos trophées. On voulait avilir vos armes en les tournant contre vos concitoyens; ils vous tendent les bras, vous êtes nos frères; marchons tous ensemble sous l'étendard de nos pères, sous le drapeau de Cadix; et dirigés par le rescand de Henri IV et le vainqueur d'Alger, nous triompherons.

« Vendéens! la voix qui vous parle vous est depuis long-temps connue; c'est votre général qui vous appelle; il a tout-



Jours partagé vos dangers ; ensemble nous serons au jour de triomphe. Vœux, affections, espérance, entre nous tout est commun : c'est à la vie, à la mort. La religion et la royauté vous appellent ; marchons encore une fois à leur défense, marchons à ce cri de nos pères : Dieu et le roi ! a défense, marchons à ce cri de tous les Français.

Le général en chef, commandant la rive gauche de la Loire,

Charles D'Autichamp.

Le 8 juin M. Cesbron Laveau adressait à M. le maire de Cholet son rapport sur l'expédition de la veille, et, dans ce rapport, il signalait la saisie de cette proclamation et sa signature : comte Charles d'Autichamp, commandant de la rive gauche de la Loire. Ajoutons qu'un garde national de Cholet avait donné à tous ces camarades de lecture cette proclamation ; qu'un grand nombre de soldats en avaient pris copie ; qu'enfin rien ne manquait à la publicité de ce scandaleux document de guerre civile.

Vous penserez sans doute que le gouvernement, si actif à Paris pour découvrir et faire saisir même les plus obscurs fauteurs des événements des 5 et 6 juin, et qui en venait jusqu'à ordonner la détention aux médecins soignant les blessés, aura déployé autant d'activité dans l'Ouest, et envoyé à ses fonctionnaires des instructions sinon aussi odieuses du moins aussi impératives. Quant à l'arrestation des complices et surtout des chefs de l'insurrection vendéenne, des chefs qui parlent si haut de leur respect pour l'égalité devant la loi, n'ont dû rien négliger pour s'emparer d'un chef d'aussi grande importance que M. d'Autichamp.

Ceci posé, ne vous expliquerez-vous pas difficilement, M. le rédacteur, comment les autorités diverses du département de Maine-et-Loire se sont trouvées ignorer les 16 et 17 juin un sauf-conduit à M. d'Autichamp, et le 17 lui donner un passeport pour Vendôme ? Ne serez-vous pas tout aussi étonné que dans ce pays, où des mesures actives poursuivent les chouans de bas étage, où, par exemple, on nous amenait sur les bancs des dernières assises des paysans coupables d'avoir crié dans un cabaret : M... pour Louis-Philippe ! le général en chef, commandant l'armée royale de la rive gauche de la Loire, ait pu rester (si nous sommes bien informés), fort tranquille à Angers jusqu'aux premiers jours d'août, puis voituré en poste, dans la compagnie d'un pair de France, se rendre en toute sécurité à Paris ?

Par la même occasion, M. le rédacteur, je vous raconterai ce que l'on dit ici d'une petite manœuvre employée pour sauver, non point un chouan obscur, non point un pauvre paysan égaré par son curé ou son noble, mais un gentilhomme, chef ostensible et très-actif de la dernière insurrection, M. Louis de la Pomellière. Un faux passe-port a été saisi par un détachement de troupe de ligne au mois de juillet dernier dans les environs de Chemillé, il a été délivré à Paris, et signé par un des principaux chefs de la police du royaume avec cette apostille : donné sur recommandation.

Après le signalement de M. de la Pomellière, laissez en blanc la place destinée à la signature du porteur, et est délivré sous le nom d'un prétendu commis-voyageur de la maison de M. Ladvoat. Dans la lettre d'envoi, saisie avec le passe-port, on recommande à M. de la Pomellière de le signer du nom supposé ; on lui fait remarquer que son prétendu patron est lieutenant-colonel de la garde nationale de Paris. On lui fait espérer d'obtenir bientôt un autre faux passe-port pour son frère ; on lui dit comment il doit se rendre à Angers, puis à Paris, et les bonnes dispositions où se trouvent pour lui et les siens des personnes apparemment très-influentes. Ajoutons que tout ceci a été officiellement dénoncé à M. Barthe, ministre de la justice. Le signataire du passe-port est-il encore en fonctions ? Sans doute un patriote comme M. Ladvoat voudra éclaircir une affaire dans laquelle on a si scandaleusement abusé de son nom.

Nous nous abstenons de toutes réflexions ; celle-ci seulement nous échappe : c'est qu'il est révoltant de voir sévir si vite et si sévèrement à Paris contre les hommes insignifiants, la plupart des 5 et 6 juin, parle même pouvoir qui se montre si aveugle ou si faible quand il s'agit des principaux chefs de la guerre civile dans nos contrées. L'indulgence a son prix à nos yeux, mais l'indulgence éclairée, généreuse, impartiale ; c'est pareil en bas et en haut qu'elle doit commander. Ceux que nous en voudrions voir l'objet, ce sont d'abord ces paysans séduits, compromis, jetés en avant par les nobles et les nobles, et qui encomrent nos prisons quand M. d'Autichamp, et tant d'autres, jouissent de leur liberté. Agréez, etc.

A.

P. S. A l'instant arrive de Chemillé la nouvelle que les chouans, encouragés par la mollesse et l'aveuglement du pouvoir, sont près de se relever en armes. L'autorité militaire, assure-t-on, aurait, toute la nuit dernière, été sur le qui-vive, avertie que le tocsin allait sonner tout à l'entour.

EXPÉDITION DE DON PÉDRO.

Par un bâtiment marchand espagnol venant de Lisbonne, qui est arrivé à Bilbao, on a reçu à Bayonne des nouvelles sur les affaires du Portugal, jusqu'à la date du 29 de Lisbonne, et du 31 d'Oporto.

Voici du reste les renseignements qui nous viennent par cette voie : des miguélistes bien informés, mais qui par leur position sont obligés de dénaturer les faits, disent que le quartier-général de la seconde division se serait porté à Carballio, et que les postes avancés de la quatrième se trouveraient à Aguardiente et Carvalhino ; que le général en chef Lopez da Regoas aurait fait une reconnaissance sur Oporto, le 24, et que les troupes de don Pedro se seraient maintenues dans cette ville sans faire le moindre mouvement, en attendant que le combat fut engagé ; enfin, qu'une brigade de 1500 hommes de ligne, deux régiments de milices et deux bataillons de volontaires royalistes auraient quitté la ville de Porto pour se porter sur Oporto. Bien que tous ces bruits ne soient pas défavorables à don Miguel, son gouvernement

n'en est pas moins inquiet. car l'on assure en outre que, par un paquebot arrivé à Oporto, on y a reçu environ 5,000 fusils, des munitions de guerre et des équipements militaires. Les lettres de cette ville annoncent qu'elle est dans le meilleur état de défense, abondamment pourvue de tout le nécessaire, que les habitants y sont pleins d'enthousiasme pour dona Maria, que chaque jour il y arrive des déserteurs de l'armée de don Miguel, qu'on y est sans inquiétude, et que les guérillas, qui se sont formés comme par enchantement, grossissent tous les jours et tourmentent beaucoup l'armée Regoas et de Povoas.

D'un autre côté, les lettres de Coimbre portent que l'armée portugaise se renforce chaque jour par les régiments qui y arrivent ; mais que la désertion y est très-grande et fait grand mal. On prétend que deux compagnies entières de cavalerie ont passé à l'armée constitutionnelle. Les mêmes lettres annoncent comme très-prochaine une attaque générale et décisive contre les rebelles. Elles parlent aussi du grand nombre de blessés qui encomrent les hôpitaux, du dénuement des moyens pour les soigner, ainsi que de la fermentation qui règne parmi tous les habitants. Elles annoncent encore que le harnachement complet de 400 chevaux y a été reçu, et que sous peu les chevaux y arriveront, ainsi que 15 voiles venant des Açores, sous la conduite du capitaine Cabreira. Il apporte à don Pedro 2,400 hommes de troupes et diverses provisions provenant des îles.

D'après tous ces renseignements, que nous avons lieu de croire exacts, il est facile de voir que la position de l'armée constitutionnelle n'est pas aussi précaire que veulent bien le dire les miguélistes et les ennemis de cette sainte cause.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

ADJUDICATION

Des travaux de reconstruction d'une partie du Belvédère du Palais-des-Arts.

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Montant du devis,   | 14,611 f. |
| Dépenses imprévues, | 589       |
| Ensemble,           | 15,200 f. |

Nous, maire de la ville de Lyon, Donnons avis : Que le vendredi 21 de ce mois, en séance publique, à l'heure de midi, nous recevrons les soumissions cachetées des entrepreneurs qui voudront se charger d'exécuter les travaux nécessaires à la consolidation du Belvédère du Palais-des-Arts.

Les soumissions embrasseront l'ensemble desdits travaux, seront à tant pour cent de rabais et ne devront porter que sur le montant du devis, et non sur la somme réservée pour ouvrages imprévus. Les soumissions, pour être reçues, devront être accompagnées d'un récépissé du trésorier de la ville, constatant que le cautionnement exigé par le cahier des charges a été fourni. Elles seront paraphées et numérotées par nous, et l'ouverture en sera faite publiquement.

L'adjudication sera tranchée en faveur de celui des soumissionnaires qui aura fait l'offre la plus avantageuse, pourvu toutefois qu'il réunisse les conditions nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Le devis et le cahier des charges sont déposés au secrétariat de la mairie, où les personnes qui désireraient concourir à la présente adjudication pourront en prendre connaissance tous les jours, excepté les jours fériés, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 12 septembre 1852.  
Le maire de la ville de Lyon, PRUNELLE.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre 1852, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 11 septembre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Nous avons dit hier que le gouvernement chercherait à atténuer les embarras de la session prochaine, en se rejetant principalement sur les projets d'améliorations matérielles. Le *Moniteur* d'aujourd'hui vient déjà justifier nos prévisions. Nous y trouvons un article où est confirmé l'avis que nous vous donnions d'un projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, si nécessaire si l'on veut donner quelque extension aux projets conçus pour l'amélioration des voies de communication. L'article a surtout pour objet d'énoncer que l'intention du gouvernement est de laisser aux compagnies et à l'intérêt particulier la confection de ses travaux. Mais il est du devoir de l'administration publique d'éclairer la marche des compagnies et de réunir dès ce moment une partie des matériaux qui plus tard pourront servir de base aux spéculations des capitalistes.

Déjà une commission d'ingénieurs a reçu la mission de préparer un plan d'études pour arriver en peu de temps à la rédaction du projet général d'un système de chemins de fer qui, partant de la capitale, aboutiraient à Rouen et au Havre ; à Lille, avec embranchement sur Calais, Dunkerque et Valenciennes ; à Strasbourg, avec embranchement sur Metz ; à Lyon et à Marseille, avec embranchement sur Grenoble ; à Bordeaux ; à Tours et à Nantes. Lorsque ce plan sera concerté, les différentes parties dont il doit se composer seront distribuées entre les ingénieurs des départements que ces nouvelles communications seraient destinées à traverser, et l'administration parviendra sans doute, dans un délai assez court, dit le *Moniteur*, à déterminer les dispositions principales des différents tracés et l'évaluation suffisamment approximative des divers travaux.

On ne peut que louer le ministère d'entrer dans cette voie ; mais il ne faut pas qu'il en soit de ces projets comme de tant d'autres pompeusement annoncés au moment où l'on sent que les chambres vont demander des comptes. Ainsi, par exemple, il a fallu près de 15 ans pour amener à une sorte de conclusion la question des entrepôts intérieurs. Et après que les chambres en ont accordé, dans la session dernière, la faculté de créer ces entrepôts, l'affaire est retombée dans le domaine de l'administration, on en est

encore à débattre la question de l'emplacement de l'entrepôt de Paris ; et encore n'est-ce que les commodités de commerce, des vues élevées sur le sort futur de ce grand établissement qui semblent dominer l'enquête : non, il s'agit de savoir si, par le placement de l'entrepôt à la place des Marais, la compagnie des canaux pourra leur faire produire ce qu'ils n'ont pas donné jusqu'ici, ou bien si, par le choix des terrains de Tivoli ou de St-Lazare, on permettra aux propriétaires de ces terrains de leur rendre la valeur vénale qu'ils avaient acquise en 1824 et 1825, à l'époque de la fureur des entreprises de constructions. La question avait cependant été traitée sous son véritable point de vue dans plusieurs articles très-remarquables publiés par le *Journal du Commerce* qui, indépendamment de sa bonne ligne d'opposition, a présenté depuis quelque temps une série d'articles *ex professo* sur divers sujets qui se rattachent aux travaux publics.

Puisque nous en sommes sur ce sujet, il faut rendre aussi justice au ministère de M. d'Argout : il y règne dans toutes les parties une activité digne des plus grands éloges, et si la destitution de M. Bérard a pu être regrettée comme symptôme politique, et comme atteinte à l'indépendance du député ; on doit convenir que les ponts et chaussées n'y ont rien perdu. Le secrétaire-général de ce ministère, M. Edmond Blanc, que l'on faisait voyager dans les départements de l'Ouest, avec une mission délicate, n'a quitté Paris qu'avant-hier soir, et il se rend tout simplement dans le département de la Haute-Vienne, afin de se mettre en rapport avec les électeurs qui l'ont nommé député. M. Blanc serait d'ailleurs peu propre à une mission telle que celle qu'on supposait. Sa nomination aux fonctions de secrétaire-général tient à la circonstance que voici. Il avait aidé M. de Montalivet dans les travaux de son ministère, et celui-ci avait désiré l'en récompenser en le faisant nommer conseiller-d'Etat, mais les titres étaient minces pour une telle faveur, et M. de Montalivet ne savait trop que faire de son protégé, lorsque M. d'Argout lui dit qu'il cherchait un secrétaire-général. M. de Montalivet lui proposa M. Blanc qui fut accepté, et depuis lors il n'a fait ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal dans ses nouvelles fonctions ; mais l'activité de M. d'Argout a suppléé à ce qui manquait à M. Blanc : et même le reproche qu'on pourrait faire à M. d'Argout, c'est de s'occuper trop des détails, d'être enfin trop secrétaire-général et pas assez ministre.

— Les journaux ministériels avouent implicitement les démarches faites pour la récomposition du cabinet, mais ils accusent les journaux de l'opposition de se tromper sur les détails. Pour le moment, il n'y a plus rien sur le tapis à ce sujet. M. Dupin est dans la Nièvre, M. Odilon-Barrot roule vers Boulogne, et les délibérations du cabinet devront porter plus particulièrement, comme je vous l'ai dit sur l'époque de la convocation des chambres. Rien n'est encore fixé à cet égard.

— Je ne vous ai point parlé hier des bruits qui avaient couru à la bourse d'une révolte à Bruxelles ; c'est que personne ne pouvait dire d'où venait cette nouvelle. Aujourd'hui nous avons des lettres du 9, et loin d'annoncer des troubles, on y parle des préparatifs d'une fête qui devait être donnée à la reine. Là comme ici, on s'occupe de l'époque à laquelle les chambres se réuniront, et on l'attend avec impatience, parce que l'on espère obtenir des ministres des explications sur les interminables négociations.

Il paraît que la difficulté de mettre d'accord la Belgique et la Hollande est, au vrai, le motif de la baisse d'hier ; mais la *France Nouvelle* veut bien nous rassurer :

« Il s'écoulera peu de temps sans doute, dit-elle aujourd'hui, jusqu'à ce que tous les prétextes de récriminations que l'opposition puisait dans les relations extérieures, soient complètement renversés par les événements. »

A la bonne heure ! mais en feuilletant la collection des derniers dix-huit mois de la *France Nouvelle*, combien de fois n'y trouverait-on pas cette phrase ou l'équivalent. *Mais que que ça fait*, comme dirait M. Persil.

Cependant la bourse s'est rassurée, et la rente a même un peu haussé. C'est du reste ce qui arrive presque toujours à la suite d'un mouvement qui n'a pas de cause précise.

Un des grands bruits d'hier soir était relatif à une émeute d'ouvriers imprimeurs qui avaient, disait-on, les intentions les plus sinistres. Il paraît qu'il y a eu en effet du bruit hier à l'imprimerie royale ; les têtes étaient échauffées par suite de libations un peu fréquentes faites dans la matinée à l'une des barrières ; mais ce matin les esprits étaient plus calmes, et les ouvriers sont rentrés au travail.

— Le duc de Nemours vient encore de se fâcher le pied dans une de ces courses de chevaux qu'on appelle courses de clocher, et qui consistent à se lancer à travers champs pour atteindre un but donné. L'accident n'a eu rien de dangereux et n'a pas empêché le prince d'atteindre le but le premier.

On signe en ce moment, à Francfort sur le Mein, une protestation contre les décrets de la diète. Cette protestation s'adresse aux représentants des divers Etats constitutionnels d'Allemagne. Les signatures sont recueillies sur des feuilles volantes dont plusieurs portent déjà des centaines de noms.

Des habitants du cercle du Haut-Mein (Bavière) avaient fondé, en mars 1852, une société ayant pour but de répandre parmi le peuple des connaissances industrielles et agricoles, de lui faire connaître la constitution et les lois du pays, surtout les lois communales, de propager des journaux écrits dans un sens constitutionnel et autorisés par le gouvernement, enfin d'accorder des secours à des entreprises en même temps patriotiques et légales. Cette société vient d'être l'objet d'une intervention militaire, ordonnée par le président de régence, M. de Welden, à Bayreuth. Les motifs sur lesquels M. de Welden s'est fondé, c'est que « le but de la société avait été indiqué d'une manière trop générale, et que d'ailleurs elle s'était tracé un plan trop peu défini. » Le bailli, M. Müller, ayant pris sur lui la res-

ponsabilité de la formation de cette société toute pacifique, a reçu une forte réprimande dans laquelle on lui reproche de ne pas avoir préalablement communiqué les statuts de la société, mais ces statuts n'étaient pas encore rédigés.

Après la fermeture de la société de Bayreuth, il n'existe plus en Bavière de société soit politique, soit littéraire et ant soit peu indépendante qui n'ait été supprimée. On craint ornement dans le pays que ces mesures n'entraînent dans la politique un grand nombre de personnes paisibles qui, jusqu'ici ne s'en étaient pas occupés.

NOUVELLES.

Louis-Philippe est allé visiter aujourd'hui la nouvelle salle des députés.

Le roi quitte Neuilly le 15 de ce mois pour aller passer quinze jours à Fontainebleau.

Tous les membres du corps diplomatique, excepté le nonce du pape et l'ambassadeur d'Espagne, étaient depuis samedi à la chasse dans une des terres de M. Rothschild, ils sont revenus aujourd'hui à Paris.

M. Odilon-Barrot n'est resté qu'un jour à Paris. Il est parti hier pour aller rejoindre sa famille à Boulogne-sur-Mer.

Un journal parle d'un repas que plusieurs légions de la garde nationale de la capitale doivent donner à M. Odilon-Barrot, à son retour à Paris.

On lit dans la Révolution de 1850 :

Le bruit s'est répandu aujourd'hui à la bourse qu'un mouvement populaire avait éclaté à Bruxelles dans la journée d'hier; on prétend que par la dépêche télégraphique qui en a donné connaissance au gouvernement. Le roi Léopold assure qu'il lui est impossible de contenir plus long-temps l'impatience que le peuple et l'armée témoignent pour marcher contre la Hollande. Nous ne garantissons nullement ces nouvelles dont nous n'avons pas le tems de vérifier l'authenticité.

Une course au clocher (steeple-chase) a eu lieu aujourd'hui. Un grand nombre de personnages distingués y ont pris part; les détails ne nous sont pas encore parvenus, mais nous pouvons annoncer dès à présent que le vainqueur a été le jeune duc de Nemours. Malheureusement S. A. R. a fait une chute et s'est foulé le talon droit; cet accident n'a pas empêché le prince de fournir glorieusement sa carrière.

Les journaux de Metz annoncent que les adhésions à l'acte d'association pour la liberté de la presse fondée dans la Moselle, continuent d'arriver de toutes parts.

On lit dans la Gazette de Metz :

Le choléra s'est déclaré à Rozérieules et à Condé-Northen. On nous écrit qu'il fait de grands ravages à Fléry et à Mar-la-Tour.

Le choléra a repris de l'intensité dans la Haute-Saône, et c'est encore dans l'arrondissement de Gray qu'il exerce ses ravages. On comptait à

Mantouche, le 25 août, 5 cas et 2 décès; à Nantilly, 4 cas et 1 décès; à Delain, du 20, jour où il a reparu, au 24, 12 cas et 7 décès; en général, on attribue au refroidissement de la température la nouvelle apparition du fléau épidémique.

La nouvelle chambre de commerce du Havre, consultée par l'autorité supérieure sur la convenance et l'utilité des télégraphes commerciaux, a pris à l'unanimité une décision défavorable à cette entreprise; elle a jugé que les avantages en seront presque nuls, et que les dangers pour l'ordre public seront d'une gravité réelle.

On écrit de Nantes, 7 septembre :

Un déploiement de forces imposantes de la garde nationale et de divers corps de la garnison a empêché hier tout nouveau tumulte dans le quartier habité par le boulangier Verger. Nous pouvons donc croire que la tranquillité de notre ville ne sera plus troublée, et que les carlistes ne profiteront point d'un incident dont ils se réjouissaient pour fomenter des troubles à Nantes jusqu'à la seconde levée de boucliers qu'ils annoncent dans la Vendée pour le 15 septembre.

On écrit d'Aix, 5 septembre :

Un malheureux ouvrier qui était réduit à la plus affreuse misère, s'est précipité aujourd'hui d'un troisième étage. Il a été transporté à l'hôpital. On désespère de le sauver.

Cet infortuné, pressé par la faim, était entré dans la maison qu'il habitait, et s'adressant au locataire du 2.º étage, l'avait supplié de lui donner un morceau de pain. Ce faible secours lui fut refusé; il allait le prendre par force, quand on le menaça de la police; il sortit alors et se hâta de consommer son suicide.

Voilà une nouvelle preuve de cette prospérité que certaine feuilles exaltent chaque jour. Mais qu'importe à leurs rédacteurs? 18,000 francs valent bien quelques mensonges.

La Gazette des Ecoles contient un dialogue dans lequel nous remarquons ce qui suit :

FIGARO. La Gazette des écoles, dans son numéro de jeudi, prévient le public qu'à l'avenir elle ne recevra que des souscriptions d'un an. Ce n'est là qu'une demi-mesure: on ne s'abonnera à la Gazette des écoles que le jour où il sera permis de payer dix ans d'avance.

GAZETTE DES ÉCOLES. Il ne coûtait pas beaucoup de dire vingt ans. — Il nous semble que le lendemain du jour (1.º septembre) où Figaro s'est présenté au ministère de l'intérieur pour toucher sa subvention mensuelle de 4,000 francs, il devrait faire un peu plus de traits d'esprit, ne fût-ce que par acquit de conscience.

Le même journal ajoute par une note :

Nous définissons Figaro de nous donner un démenti sur ce fait. Le numéro qui contient ces imputations est du six septembre, et aujourd'hui dix, Figaro n'a pas encore répondu.

Deux cents ouvriers imprimeurs se sont, dit-on, rassemblés aujourd'hui à la barrière des Amandiers.

On a parlé de rumeurs parmi les ouvriers des faubourgs; on a cru que des mouvements de troupes qui ont eu lieu ce matin pouvaient s'y

lier, et cela a jeté les esprits dans une sorte d'anxiété à l'heure de la Bourse.

Le fait est que le passage des bataillons de la ligne sur le boulevard s'explique uniquement, d'après les notes qui nous parviennent, par les inspections générales qui viennent de commencer; qu'il n'a point aujourd'hui d'autre cause, et que les régiments (entre autres le 16.º qui est depuis 6 mois de la garnison de Paris) sont rentrés fort tranquillement dans leurs casernes après avoir été inspectés par M. le général Schramm. (Messager.)

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

BELGIQUE.—Bruxelles, 6 septembre.—Il avait été question, dans les derniers jours du mois dernier, de convoquer les chambres pour le 15 septembre; mais, comme je vous le mandais il y a quelques jours, on a reculé le plus possible le moment de la convocation. Le ministre de l'intérieur a fait commencer les travaux de réparations et de nouvelle distribution dans le palais national, qui doivent durer plus de six semaines quel qu'activité qui y soit apportée.

Nous avons aujourd'hui beaucoup d'étrangers qui se sont rendus à Bruxelles pour assister à la fête que les sociétés réunies doivent donner demain au roi et à la reine dans les serres et salons du jardin Botanique. Cette fête promet d'être brillante et nombreuse, malgré les plaintes qui s'élèvent de toutes parts contre l'idée aristocratique mise en avant, de séparer totalement le roi et la reine des souscripteurs et convies; c'est encore la camarilla qui a exigé cette bizarrerie des commissaires; de sorte que les parties payantes ne seront admises dans le salon réservé pour LL. MM. qu'autant qu'il plaira au grand-maréchal et aux dames d'honneur de les faire appeler. Les courtisans seuls auront leur entrée d'honneur. Jamais on a vu chose semblable à Bruxelles, et on fait de singuliers rapprochements avec la familiarité de tous les membres de l'ancienne cour et certains airs de popularité que voulait se donner le roi Léopold, il y a moins d'un an.

Une autre lettre d'un des membres influents du parti catholique, après quelques détails sur le nouveau costume ministériel qui va être adopté par les ministres belges, s'exprime ainsi :

Les journaux orangistes, qui sont tous, comme vous le savez, une opposition la plus violente qu'on puisse imaginer contre les catholiques et le catholicisme, se prévalent beaucoup maintenant de la lettre encyclique de Grégoire XVI pour réhabiliter la légitimité du roi Guillaume, et attaquer notre révolution. On dirait vraiment que le pape n'a écrit que pour établir les droits du parti contre-révolutionnaire, et que c'est à lui qu'appartient la décision des questions débattues entre la Belgique et le roi de Hollande. Ils ne s'aperçoivent pas, ces gens aveugles et stupides, qu'en interprétant ainsi l'acte émané de Rome, ils nous ramènent tout droit au moyen-âge. Ils disent que M. de La Mennais et le clergé belge sont condamnés. Mais, certes, c'est bien tout le contraire, car si l'autorité du pape devait s'étendre jusque-là, M. de La Mennais ferait plus que de triompher, puisque l'Eglise romaine exercerait alors un pouvoir temporel immense, et tel qu'elle n'en a jamais joui d'un pareil dans les siècles où elle était à la tête des chrétiens.

AVIS.

Les propriétaires des ECOSSAISES, allant de Lyon à Oullins et Saint-Genis et retour, préviennent les personnes qui désirent aller sur cette route que tous les jours les départs de Lyon auront lieu,

SAVOIR :

- A 8 heures du matin, une voiture pour Saint-Genis.
A 8 heures 1/2 du matin, une pour Oullins.
A 9 heures du matin, une pour Oullins.
A 10 heures du matin, une pour Oullins.
A 11 heures, pour Saint-Genis.
A une heure, pour Oullins.
A 2 heures, pour Oullins.
A 3 heures, pour Oullins.
A 4 heures, pour Saint-Genis.
A 5 heures, pour Oullins.
A 6 heures, pour Saint-Genis.
A 6 heures 1/2, pour Oullins.
A 7 heures, pour Oullins.



Départs de Saint-Genis-Laval. — Huit heures, 10 heures du matin, 4 et 6 heures du soir.

Départs d'Oullins. — Sept heures, 8 heures, 10 heures 1/2, 11 heures du matin, midi; 5 heures, 5 heures, 6 heures et 6 heures 1/2 du soir.

A Lyon, ces voitures stationnent place Bellecour, vis-à-vis l'hôtel des Postes, et à Saint-Genis et Oullins, sur la place.

LIBRAIRIE.

(459) Louis BABEUF, rue Saint-Dominique, n° 2.

NOUVELLE PUBLICATION.

LETTRES

SUR

LES CAUSES ET LES EFFETS

DE LA PRÉSENCE DES VENTS DANS LES VOIES GASTRIQUES.

Par M. BAUMÈS, Médecin de l'hospice des Vieillards de la Guillotière, Chirurgien en chef (désigné) de l'hospice de l'Antiquaille.

1 vol. in-8°. — Prix : 2 f. 25 c.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(567) Samedi quinze septembre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Madame, maison Brunner, au rez-de-Chaussée, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en un four et autres ustensiles et effets de boulangerie, table, tabourets, planches, rayons, etc.

(568) Samedi quinze septembre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place du Port-du-Roi de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, glaces, bibliothèques, fauteuils, sofas, chaises, etc., etc.

ANNONCES DIVERSES.

(565) A vendre, en partie ou en totalité. — Une maison, quartier St-Clair, ci-devant Bresse, en face du café des Victoires. S'adresser à M. Levrat, vinaigrier.

(541-5) A vendre. — Belle maison de campagne à Saint-Rambert-l'Isle-Barbe, dans la plus riante exposition, ayant salle d'ombrage, bosquets, jardin, parterre, pré, terre, vignes, et de belles eaux; susceptible d'être divisée en deux parties.

— Maison de plaisance à Oullins, avec un joli jardin anglais.

S'adresser à M. Couet, notaire, rue Neuve, n° 1, chargé du placement de divers capitaux, notamment d'une somme de 25,000 f. à 4 1/2 p. 0/0; le tout moyennant bonne hypothèque.

(546 2) A vendre ensemble ou séparément. — Une forte jument, âgée de 8 à 9 ans, avec harnais et carriole contenant six places, fermée avec vasistas, montée sur ressort et à col de signe. S'adresser hôtel de Milan, place des Terreaux.

(566) Changement de domicile.

M. Remi Jaubert, marchand de nouveautés de Paris pour gilets et pantalons, demeure actuellement rue Bât-d'Argent, n° 12, au 1.º, maison du café Casati. Il reçoit constamment de Paris toutes les étoffes nouvelles au fur et à mesure qu'elles paraissent, tient un dépôt de draps d'Elbeuf, flanelles de Rheims, lustrines et toiles de coton de Troyes, etc., etc.

(565) ANCIEN

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles Martin Burdin et Comp.º, à Chambéry.

Même maison à Lyon, faubourg de Vaise.

Ces maisons ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'elles continuent à s'occuper du commerce des végétaux dans toutes ses branches et dépendances, et que malgré la sécheresse de l'été, elles peuvent, en raison de la grande étendue de leurs cultures, fournir des individus d'un choix parfait en arbres à fruit pour toute destination, comme poiriers, pommiers, abricotiers, pêchers, pruniers, cerisiers, noyers, mûriers, mûrier des Philippines, espèce préférable à toute autre pour la nourriture des vers à soie, etc.; en arbres et arbustes d'ornement toujours verts et à feuilles caduques; en rosiers à haute et basse tige, y compris les espèces les plus belles et les plus rares, comme mousseuse blanche perpétuelle, Maria-Léonida, Velida, Burdin et autres; en plantes de pleine terre, d'orangerie et de serre chaude.

Leurs prix, fixés par leur nouveau catalogue qu'elles envoient franco aux personnes qui leur en font la demande, sont réduites à un taux si modéré qu'ils présentent un avantage réel sur ceux de toute autre maison.

Modicité de prix, bon choix et supériorité de produits, célérité et économie dans le transport, tels sont les titres dont ces maisons se prévalent pour réclamer de MM. les amateurs continuation de leurs ordres qu'elles exécuteront de manière à se rendre toujours de plus en plus dignes de leur confiance.

On peut se procurer leur catalogue dans leur établissement, faubourg de Vaise, à Lyon.

(543)

AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPÔT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1.º (maison de M. Koch, tailleur).

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, rue St-Honoré, n° 340, à Paris,

En raison du débit considérable que ses articles ont obtenu et des nombreuses demandes qui lui sont faites, demeurera ouvert jusqu'en octobre prochain, et vient de recevoir de Paris un complet et nouvel assortiment des articles suivants, assez avantageusement connus par les éloges si souvent répétés des premiers journaux de la capitale.

1º Les Eaux noires, blondes et châtain, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation; et les Pommades américaines noires et châtain, qui teignent également les cheveux et favoris en toute nuance.

La Crème et l'Eau de Turquie, qui effacent les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchissent à l'instant même la peau la plus brune.

La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître rapidement ainsi que les favoris.

4º L'Épiloire du Sévill, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage et des bras, sans laisser aucune trace.

5º La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

7º L'Eau des Chevaliers, qui corrige la mauvaise haleine, et blanchit admirablement les dents sans en altérer l'émail.

6º L'Eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

Prix : Six francs chaque article; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon, place des Célestins, n° 9.

(552) COPIE D'UNE RÉPONSE.

Qui a été faite par le médecin Laurenti, dans la Gazette de France et autres journaux français de la présente année 1852, à une lettre anonyme qui lui a été adressée sur le choléra-morbus, donnée par lui au public pour qu'il se mette en garde contre celui qui paraît au printemps et en automne, et qui est suivi des mêmes dangers que le pandémique qui vient de paraître.

Le médecin Laurenti, qui demeure présentement rue Guénégaud, n° 12, et qui a abandonné son domicile de la rue des Grands-Augustins, invite la personne qui craint le choléra-morbus et qui le prie, dans une lettre anonyme, de lui faire savoir, dans les journaux de Paris de vouloir bien s'en assurer elle-même en lisant le Journal des Débats, en date du 7 septembre 1829, qui contient une lettre adressée par lui à tous les médecins de l'Europe.

Après qu'elle y aura reconnu que le Sucre Laurenti aide la nature à expulser au-dehors, par la transpiration, les urines et autres voies, la matière morbifique qui produit des rhumatismes, en déposant sur les membranes des muscles; des douleurs goutteuses, en se déposant sur les articulations; des catharres, etc., en se déposant sur les poulmons; des diarrhées, des dysenteries, des choléra-morbus, en se déposant sur d'autres parties organiques, qui viennent d'être de même attaquées, dans les maladies régnantes; elle aura une connaissance abrégée de la médecine qui pourra lui suffire pour connaître comment agit le Sucre Laurenti sur le mécanisme humain, afin de chasser au-dehors cette matière nuisible.

Comme l'usage du Sucre Laurenti ne peut être continué, pour éviter des maladies, que par des personnes

fortunées, par rapport à son prix de 10 fr. la livre, il prévient qu'il est, en récompense, un remède très-économique chez les personnes qui ont des maladies curables, de toutes espèces, sans en excepter la vénérienne, vu qu'un seul pain d'une demi-livre, qu'il fait donner dans son domicile, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures, et à toute heure dans ses dépôts en France et chez l'étranger, pour le prix de 5 francs, avec une brochure de vingt-quatre pages, a souvent suffi pour guérir une maladie grave; cette brochure indique que ce sucre est aliment, et que la recette en est donnée par lui, qui en est auteur, au gouvernement pour la postérité.

Nota. Il invite cette personne à lire le Journal judiciaire de M. Rusand, de Lyon, en date du 5 juillet 1851, et après qu'elle y aura reconnu que ce journaliste y annonce que les coliques de peinture de M. Dominice, peintre de Lyon, qui l'irritaient plus violemment que celles du choléra, viennent d'être dissipées avec une livre et demie du Sucre Laurenti, elle sera à portée de juger si elle doit en faire usage.

La guérison des coliques de M. Dominice, qu'on s'attendait à descendre dans le cercueil, était d'autant plus étonnante que la longueur de son affection devait lui avoir occasionné un épuisement de fluide nerveux, aussi grand que celui qui vient d'être occasionné dans les mois d'avril, de mai, etc., par le vent sec de l'orient chez les personnes atteintes par la diminution des évacuations des acrimonies morbifiques, dans le froid de celui du nord envers ces maladies pandémiques.

2º Nota. Le médecin Laurenti prévient que sa brochure, qui contient un abrégé plus étendu de la médecine que dans sa présente lettre, sera signée par lui pour prouver qu'il n'est pas plus victime du choléra-morbus, pendant l'usage qu'il fait de son sucre, que les personnes qui en corrigent l'amertume de leur café depuis l'apparition de cette maladie régnante, et que celles qui continuent d'en consommer depuis plusieurs années qu'elles sont délivrées de leurs maladies goutteuses, rhumatismales, asthmatiques, etc., etc., pour éviter leur retour.

Le dépôt à Lyon est chez M. Julien, rue de la Cagè, n° 1.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Les représentations du Cirque-Olympique auront lieu tous les jours à six heures et demie, hors le samedi et mercredi.

Aujourd'hui vendredi, grand Tableau chevaleresque et le Gladiateur romain.

L'affiche du jour donnera un plus grand détail.

BOURSE DE PARIS. — 11 septembre 1852.

Table with 4 columns: 1.º Cr., plus h, plus b, dern. Rows include 5 p. 0/0 au compt., EMP. 1851 au compt., 4 p. 100 au compt., 3 p. 0/0 au compt., ACTIONS DE LA BANQ. R. DE NAPLES au c., EMP. 1851 au compt., ESPAG. EMP. royal., EMP. Rente perp., QUATRE CANAUX, C.º HYPOTHÉCAIRE, EMP. D'HAÏTI, EMP. ROMAIN, EMP. BELGE.

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.